



COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

BOUCHERVILLE, le 22 décembre 2016

Élections des représentants

Suite à la période de mise en candidature amorcée en novembre dernier, nous vous informons que certaines unités sont toujours sans représentants. Nous vous invitons à consulter le tableau qui figure sur notre site web pour connaître les nouveaux (et moins nouveaux) représentants d'unité. Une rencontre des représentants devrait se tenir en début d'année 2017.

Règlement concernant les droits parentaux

Une entente est intervenue entre Hydro-Québec et le SPSI, le 21 décembre, concernant le dossier des droits parentaux. Au stade de la signature, cette entente fait suite à une décision arbitrale rendue par l'arbitre Bergeron en février 2013 dans un litige opposant Hydro-Québec et le Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec (SPIHQ). L'arbitre avait jugé que l'article de la convention collective concernant les congés parentaux pour les pères biologiques et les pères adoptifs était discriminatoire. Cet article de la convention collective fut par ailleurs modifié lors de la dernière négociation afin de corriger cette discrimination. Ce règlement, tout comme celui survenu avec les syndicats du SCFP, vise donc les pères biologiques ayant bénéficié d'un ou plusieurs congé(s) parental(aux) pour la naissance d'un enfant. Pour être admissible au versement d'un montant de 1 300 \$ non imposable à titre de dommages moraux, le congé doit avoir débuté entre le 9 mars 2009 et le 31 décembre 2013. Ce montant s'applique pour chaque congé parental ayant débuté entre ces deux dates. Hydro-Québec communiquera avec les pères visés par ce règlement après le 13 janvier et un versement est prévu en février 2017.

Séance de formation de planification à la retraite

Compte tenu du succès qu'a connu la séance de formation de planification à la retraite offerte en 2016 par la Caisse Desjardins Hydro-Québec en partenariat avec le SPSI, nous vous annonçons qu'une seconde séance se tiendra les 4 et 5 février prochains à l'IREQ. Ce cours de 2 jours est gratuit pour les membres. Toutefois, le nombre d'employés pouvant s'en prévaloir est établi à un maximum de 15, et ceux-ci pourront être accompagnés par leur conjoint(e).

Les membres intéressés par cette séance sont invités à transmettre leur nom, de même que celui de leur conjoint(e), à France Guillemette à l'adresse suivante :
guillemette.france@ireq.ca

L'année 2016 a amené son lot d'inquiétudes pour les scientifiques de l'Institut de recherche, nous souhaitons vivement que l'année 2017 offre des jours meilleurs. D'ici là toute l'équipe du SPSI vous transmet ses bons vœux pour un temps des Fêtes rempli de joie avec vos proches et amis... et un monde plus en paix!

Le Bureau

Secrétariat du SPSI
210, boul. de Montarville
Bureau 2008
Boucherville (Québec)
J4B 6T3
Tél : (450) 449-9630
1-877-449-9630 (sans frais)
Fax : (450) 449-9631
Courriel : secretariat@spsi.qc.ca
Page Web : www.spsi.qc.ca